

Henri Toulouse  
3107 21



# ATTAQUES ANTI-SOCIALES

## CONSTRUISONS ET MENONS UNE OFFENSIVE DE CLASSE !

Après un an et demi de culpabilisation et d'infantilisation, le gouvernement, adepte du mensonge et des solutions autoritaires, nous sort sa nouvelle lubie : le *pass* vaccinal dit sanitaire. On apprend que celles et ceux qui ne sont pas vacciné·e·s ou ne veulent pas être contrôlé·e·s seront confiné·e·s de fait !

Nous estimons que la vaccination est une précieuse alliée dans la lutte contre le Covid-19 et qu'il faut en partager la conception et les doses. Toutefois, le refus vaccinal ne peut aucunement être résolu par la contrainte, en acceptant d'ouvrir des brèches liberticides immenses à l'État et au patronat, et en exposant des secteurs du monde du travail à des sanctions sans précédent.

Le gouvernement joue sur la scission entre vacciné·e·s et non-vacciné·e·s et cette stigmatisation n'est là que pour masquer sa politique désastreuse. En lieu et place d'une véritable politique de santé, le *pass* vaccinal amène de nouvelles incohérences dans la gestion de la crise sanitaire.

Des travailleurs·euses, dont ce n'est pas le boulot, auront l'obligation de contrôler une partie de la population. Les salarié·e·s non vacciné·e·s se verront mis·es à la porte sans autre forme de procès ou privé·e·s de salaire.

Que va t-il se passer pour les demandeurs·euses d'emploi non-vacciné·e·s ? Les plus précaires vont trinquer, d'autant plus avec les contre-réformes de notre assurance chômage et de la retraite que le gouvernement essaie de passer coûte que coûte pour le plus grand profit des capitalistes.

Contre le *pass* vaccinal, contre le chantage gouvernemental, contre le monde capitaliste et l'écocide favorable aux pandémies, luttons ! Rejoins-nous pour défendre nos droits et fonder un communisme libre et écologique !

**CONTRE LE  
PASS VACCINAL  
ET LES AUTRES ATTAQUES  
RIPOSTE  
SYNDICALE**



**CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL**  
ACTION DIRECTE - ENTRAIDE - AUTOGESTION

33, rue Antoine Puget  
31200 TOULOUSE  
cnt.31@cnt-f.org  
07 81 10 63 66

**UNION DÉPARTEMENTALE  
DE HAUTE-GARONNE**  
<https://cnt-f.org/cnt31>

Permanence syndicale  
tous les mardis (19h-21h)  
3ème samedi du mois (14h-18h)

Toulouse - Ne pas jeter sur la voie publique



Toulouse Hanif 31 07 21

# REFUS DU PASS SANITAIRE TOTALITAIRE: QUITTE A NE PAS ETRE PAYES, METTONS NOUS EN GREVE ! LEGALEMENT IL EST INTERDIT DE LICENCIER DES GREVISTES !

Le moindre des effets de la crise Covid aura été de mettre en évidence de façon flagrante que pour se maintenir au pouvoir un gouvernement - quel qu'il soit - est prêt à toutes les extrémités, et d'abord à mentir effrontément, quitte à affirmer péremptoirement aujourd'hui l'inverse de ce qu'il affirmait doctement hier. Les mêmes qui hier nous disaient - et ce contre toutes les évidences scientifiques et médicales - que les masques étaient inutiles, veulent nous persuader aujourd'hui que le pass sanitaire est le meilleur garant de notre Liberté ! Alors qu'il y a peine quelques semaines encore, les ministres et portes paroles gouvernementaux disaient que jamais ils n'imposeraient le pass sanitaire dans les cafés ou les restaurants parce qu'ils ne veulent pas instaurer un système de surveillance généralisée ! **Cela veut dire qu'ils savent parfaitement ce qu'ils font en instaurant le pass dit sanitaire mais qui est en fait un système de traçabilité biométrique de contrôle de la population.**

Le nouveau mensonge du gouvernement est que la loi « pass sanitaire » n'entraînerait pas de licenciement des personnes - vaccinées ou non - qui refusent que leur patron contrôle leur statut immunologique. Or la loi prévient bien le licenciement des travailleurs des activités en contact avec le public : si un travailleur continue de refuser de présenter son pass sanitaire après **3 (TROIS) JOURS** de congés ou de suspension de contrat non payé, alors (*nous citons le texte de loi*) « le contrat de travail à durée déterminée [CDD] peut être rompu avant l'échéance du terme **A L'INITIATIVE DE L'EMPLOYEUR** selon les modalités et conditions définies pour le **LICENCIEMENT** mentionné à l'article L. 1232-1 » ou encore « **le CONTRAT DE MISSION du salarié temporaire PEUT ETRE ROMPU AVANT L'ECHEANCE DU TERME A L'INITIATIVE DE L'ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE** » selon les mêmes modalités légales.

Pour les CDI ou les travailleurs du public, soignants ou pas, le licenciement n'est pas prévu mais le salaire des récalcitrants sera suspendu et ils seront vraisemblablement mis dans des placards (notamment des services en passe de fermeture dans le cadre des plans dits de « restructuration » ...), pour les faire craquer et les pousser à la démission. **Cette loi encourage le harcèlement institutionnel, pourtant déjà largement trop pratiqué dans le secteur hospitalier.** Tout est prêt réglementairement pour accueillir les démissions, pudiquement rebaptisées « ruptures conventionnelles » depuis le décret du 3 septembre n°2020-1106, *relatif aux mesures d'accompagnement en cas de suppression d'emploi dans la fonction publique hospitalière.* <sup>1</sup>

Dans le secteur privé (notamment les secteurs accueillants du public) la grève est un droit constitutionnel. Il est interdit de licencier des grévistes. Il n'y a pas besoin de syndicat pour se mettre en grève : il suffit d'être au moins 2 dans la même entreprise !!! Il n'y a pas besoin d'informer au préalable le patron. Le préavis n'est légalement pas demandé et il est même déconseillé pour garder l'initiative et l'effet de surprise face au patron. Il suffit d'écrire ses revendications sur un papier, et de l'afficher sur la porte du bureau du patron au moment du déclenchement de la grève. On peut aussi en plus le lui envoyer par mail, pour garder une trace. Pour être légalement valables, les revendications ne doivent pas être de nature politique ou de solidarité mais porter sur la situation dans l'entreprise. Vu la situation de nos salaires, pas besoin de lier la grève au pass sanitaire (car en cas de contestation patronale devant les juges, ceux-ci pourraient décider qu'il s'agit d'une grève politique). **Revendiquer une augmentation massive et immédiate de salaire est plus que légitime ! Et en plus elle possède l'avantage de permettre aux collègues pro pass de se joindre au mouvement car eux aussi sont concernés !**

Dans le secteur public, y compris hospitalier, pour être légale la grève doit faire l'objet d'un préavis déposé par un syndicat représentatif (ce qui n'est pas le cas de la CNT-AIT). Dans certaines structures, des syndicats ont déposé des préavis et on peut donc les rejoindre. Dans les structures où ce n'est pas le cas, les travailleurs peuvent demander des comptes aux syndicats « représentatifs » et ce qu'ils attendent pour rejoindre la mobilisation, notamment contre les fermetures de lit, les restructurations, pour une vraie revalorisation salariale ....

Et organisons des caisses de solidarités pour soutenir les grévistes !

Syndicat Intercorporatif CNT-AIT [contact@cnt-ait.info](mailto:contact@cnt-ait.info) <http://cnt-ait.info>

<sup>1</sup> Cf. notre tract : « Dans la santé comme partout, travaille et crève ! » <http://cnt-ait.info/2020/12/13/dans-la-sante-comme-partout-travaille-et-creve/>



**TRAVAILLEUR, AS-TU SCANNE TON QR CODE ?**

**TON QR CODE, C'EST TA LIBERTE  
DE TRAVAILLER POUR TON PATRON !**



北京版印厂革命造反派空

chinese posters . net

CNT-AIT : Anarchosyndicalisme ! <http://cnt-ait.info> [contact@cnt-ait.info](mailto:contact@cnt-ait.info) <http://cntaittoulouse.lautre.net>



DGR 3EAL

Toulouse  
24 07 21

CNT  
Vain officier (4) collés lors de la  
maif

## **Déclaration contre la biopolitique totalitaire des autorités de l'Etat**

*Ce texte a été écrit par un groupe d'anarchistes russes, la section en Russie de l'Association Internationale des Travailleurs (AIT). Ce qu'il décrit de la situation russe est très similaire à la situation que nous vivons actuellement en France. Macron, Poutine même combat, n'en déplaise à certains ... Comme quoi il n'est pas de sauveur suprême, ni Dieu, ni maître, ni politicien !*

*Le problème n'est pas le vaccin ou la vaccination, mais le système totalitaire de contrôle social mis en place par l'Etat au prétexte de la crise. Vivre libre ou mourir ! Vive l'anarchie !*

**« Quiconque essaie de mettre la main sur moi et de me gouverner est un usurpateur et un tyran, et je le déclare mon ennemi » (P.-J. Proudhon)**

La section de l'Association internationale des travailleurs (AIT) de la région de Russie rejette catégoriquement la biopolitique totalitaire des autorités russes, qui, sous prétexte de lutter contre l'épidémie de coronavirus, violent ouvertement les droits les plus élémentaires des salariés et de la population en général. Nous considérons la vaccination obligatoire, proclamée par le pouvoir, un acte scandaleux de violence étatique ouverte contre la personnalité humaine, sa liberté, sa dignité et la vie elle-même.

Nous reconnaissons que chaque personne a le droit inconditionnel de choisir la forme de prévention, de traitement et de soins médicaux qu'elle juge nécessaire, ainsi que l'obligation d'informer pleinement et sincèrement le patient des mesures médicales et de leurs conséquences.

N'étant pas une association médicale professionnelle, nous nous abstenons d'évaluer les aspects purement médicaux ou l'efficacité des vaccins existants contre le coronavirus, laissant à chaque personne individuellement le choix de vacciner avec eux ou non.

Dans tous les cas, la vulnérabilité du patient après avoir reçu la vaccination devrait imposer, à notre avis, la nécessité de fournir aux vaccinés un congé payé approprié pour la période d'acquisition ou de restauration de l'immunité complète.

Cependant, au lieu de la transparence, de la publicité, du volontariat et de l'introduction de congés payés post-vaccinaux, les autorités ont eu recours à des méthodes de violence pure et simple contre la société, car elles sont guidées par le désir d'obéissance assourdissante et de profit de la classe entrepreneuriale. Le manque d'informations fiables et l'imposition obligatoire de traitements, y compris la vaccination obligatoire, ne peuvent être perçus que comme une terreur d'État et une expérimentation médicale à grande échelle au profit et au profit des grands fabricants de produits pharmaceutiques.

En obligeant le vacciné à signer un document stipulant qu'il est lui-même responsable de toutes les conséquences de la vaccination, l'État décline totalement toute responsabilité quant aux éventuels résultats tragiques d'une telle expérience.

La discrimination ouverte contre les citoyens pour des motifs sanitaires à qui sont refusés les soins médicaux et l'accès aux services publics de base et d'éducation est l'introduction d'une ségrégation qui nous rappelle des antécédents fâcheux. Pour nous, en tant qu'organisation de travailleurs, il est particulièrement inacceptable de forcer des salariés de secteurs entiers de l'économie à se faire vacciner sous peine de licenciement ou de suspension de travail sans paiement de salaire. Le fait que les autorités fassent mettre en œuvre cette mesure dictatoriale par les employeurs est le meilleur rappel de la nature de classe du régime et qu'une guerre de classe à grande échelle a été lancée d'en haut contre nous, les salariés.

Nous sommes convaincus qu'en dernière analyse, la vague actuelle de terreur et de répression d'État n'est pas un phénomène purement temporaire et extrême. Cela devient une partie de la stratégie générale de la classe dirigeante d'établir une dictature ouverte par un contrôle électronique total et une surveillance totale de la population, un système à grande échelle de codes et de bases de données électroniques, une surveillance vidéo généralisée et la punition pour le moindre écart par rapport aux prescriptions des règles.

Nous savons par l'histoire que la fascisation se produit progressivement. Plus vite elle rencontre de la résistance, plus il est facile d'arrêter le glissement dans l'abîme totalitaire. La désobéissance et la résistance aux mesures terroristes et dictatoriales de l'État et de la classe patronale se transforment de nos jours en une garantie non seulement de notre dignité humaine, mais aussi de la préservation de notre vie même. Bien sûr, nous voulons vivre, et pas survivre comme du bétail esclave obéissant qui est conduit à l'abattoir.

Pour la désobéissance individuelle et collective, civile et humaine aux ordres criminels des autorités ! Dans la lutte, nous gagnerons notre droit !

**Confédération des anarcho-sindicalistes révolutionnaires – Supporté par: Mouvement social-écologique « Autres Ours » (« Drugiye Medvedi »)**

**CNT-AIT : Anarchosyndicalisme !**

<http://cnt-ait.info> <http://cntaittoulouse.lautre.net>

Pour recevoir notre journal envoyer un mail à [contact@cntaittoulouse.lautre.net](mailto:contact@cntaittoulouse.lautre.net) ou écrire à CNT AIT 7 rue St Rémésy 31000 TOULOUSE





**CITOYEN ! AS-TU PENSE A SCANNER TON QR CODE ?**  
**LE QR CODE C'EST LA LIBERTE !**  
**L'ETAT-NATION C'EST LA PAIX ET LA SECURITE !**  
**LE CAPITALISME CEST L'ABONDANCE ET LA PROSPERITE POUR TOUS !**



Toujours le même 07 08 21

## Mobilisons nous contre le pass sanitaire et pour nos libertés !

La loi sur le pass sanitaire a été adoptée dimanche 25 juillet, elle valide une séparation insupportable de la société entre vacciné.e.s et non vacciné.e.s sous la forme d'une ségrégation qui ne dit pas son nom.

Au-delà de nos opinions sur les vaccins, Solidaires appelle à se mobiliser contre le pass sanitaire, et la ségrégation sociale et professionnelle qui va avec. Ce pass sanitaire renforcera encore le contrôle sur la population, le contrôle policier et la mise en place d'une surveillance numérique généralisée.

Les contrôles, les sanctions, les privations de libertés, ainsi que les discours moralisateurs de Macron, ouvrent grand la voie à l'idéologie autoritaire, complotiste et xénophobe de l'extrême droite. C'est inciter, informer, aller au contact direct de la population, renforcer les moyens humains et matériels de la santé, qui aurait fait avancer collectivement et en responsabilité notre société dans la lutte contre la pandémie. N'oublions pas que les gouvernements Macron au service des capitalistes et des multinationales ont supprimé des milliers de lits dans les hôpitaux depuis le début du quinquennat et compte bien continuer à en supprimer tant que nous ne nous les arrêterons pas. Ce sont ces lits qui manquent aujourd'hui face au Covid-19.

Les travailleuses-eurs dans les "établissements recevant du public" ciblés par la loi (ce qui comprend les secteurs de la santé, de la culture, une partie du commerce, etc..) et qui sont en CDI (pour la partie du secteur privé, mais aussi pour les agent-es publics) n'encourent plus le licenciement directement pour ce motif. Mais ils et elles se verront appliquer un régime où la suspension du contrat de travail et de la rémunération pourront durer tant que la vaccination n'est pas engagée, situation très rapidement intenable, qui pourra être utilisée par les employeurs pour engager une procédure de licenciement.

Les salarié-es en CDD visé-es pourraient se voir interrompre avant terme leur contrat de travail.

Ces dispositions ne sont pas acceptables car elles pousseront à la démission des salarié-es et risquent de fortement dégrader la situation sociale de milliers de travailleuses-eurs.

Cette loi est une nouvelle attaque contre le droit du travail. Les nouvelles dérogations qui y sont faites ouvrent un précédent dangereux. Elles permettent à l'employeur la possibilité de sanctions, (la suspension du contrat de travail et de la rémunération par l'employeur), pour un motif qui devrait relever du secret médical et de la compétence de la médecine du travail.

Par ailleurs certain-es salarié-es se verront confier des rôles de contrôle de pass sanitaire du public, avec toute la conflictualité et la dégradation des conditions de travail qui risquent d'en résulter.

**Dans ce contexte, l'Union départementale Solidaires 31, loin des motivations de l'extrême droite, appelle le plus grand nombre à participer aux mobilisations qui refusent le pass sanitaire, contre la dégradation à venir des droits sociaux, et les contre-réformes de démantèlement de la sécurité sociale: assurance chômage et retraites.**



## **Pour une politique sociale et de santé juste et démocratique. Pétition contre la loi sanitaire et les régressions sociales à venir.**

Comment justifier qu'un pass sanitaire permette

:de discriminer à l'embauche, de suspendre le salaire ou de licencier des salarié·e·s, en CDD ou précaires, parce qu'ils-elles ne sont pas vacciné·e·s ?

de refuser des patient·e·s dans les hôpitaux pour la même raison ?

d'instaurer un contrôle et une surveillance généralisés sur la population et de diviser la population entre vacciné·e·s et non vacciné·e·s ?

En même temps, peut-on accepter que la casse de l'hôpital public continue ? Que la crise soit payée, non pas par les multinationales et les plus riches qui en ont profité, mais par tous les autres, notamment les travailleur·euse·s, les jeunes, les chômeur·euse·s, les retraité·e·s ?

Une vaccination large et massive est nécessaire pour combattre la pandémie, ainsi qu'une autre politique, juste et démocratique. Nous, signataires, nous opposons à la loi sanitaire et aux régressions sociales à venir.

**Nous exigeons du gouvernement français :**

- ▶ le retrait de cette loi et de l'état d'urgence sanitaires ;
- ▶ des moyens financiers et humains bien plus importants dans les hôpitaux publics et les Ehpad, un débat et une information d'ampleur, des possibilités de se faire vacciner sur le temps de travail, une couverture bien plus importante des centres de vaccination et les embauches nécessaires pour permettre des conditions de travail respectueuses des exigences sanitaires ;
- ▶ une action résolue en faveur de la levée des brevets au sein de l'Organisation mondiale du commerce, pour la solidarité internationale et la santé publique ;
- ▶ l'abandon des lois et projets sur l'assurance chômage et les retraites.

Lien Pétition :

<https://solidaires.org/Petition-contre-la-loi-sanitaire-et-les-regressions-sociales-a-venir-Pour-une>